

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 04/04/2023
Reçu en préfecture le 04/04/2023
Publié le
ID : 038-213801004-20230328-DEL_20230328_05-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 Mars 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt-huit mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Michel SALVI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Gérard MARTINEZ, Martine PUGLISI, Anne LAURENT, Audrey MARRON, Sébastien PLISSON

Procurations :

Excusés : Amina GHAFIR, Alexandre ASTOLFI

Secrétaire de séance : Mme Audrey MARRON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
21	Vendredi 24 mars 2023	Vendredi 24 mars 2023	Mardi 4 avril 2023

5- Affectation des résultats du budget général et du budget annexe ZAC Belledonne- Exercice 2022

Au vu des éléments présentés dans le compte administratif 2022, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'affectation des résultats du budget général comme suit :

SOLDE D'EXÉCUTION DE L'EXERCICE :

- Résultat d'exercice de fonctionnement **1 094 899,90€**
- Résultat d'exercice d'investissement **1 486 240,89€**

SOLDE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

- Résultat de clôture de fonctionnement **3 937 173,72€**
- Résultat de clôture d'investissement **-674 482,53€**

RESTES À RÉALISER AU 31/12/2022 :

- Dépenses d'investissement **981 000,00€**
- Recettes d'investissement **200 000,00€**

MONTANT A REPENDRE AU C.001 EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :

- Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI **674 482,53€**

MONTANT AFFECTÉ AU C.1068 EN RECETTE D'INVESTISSEMENT :

Affectation de l'excédent de fonctionnement 2022 à l'investissement 2023 (avec les RAR) au c.1068 RI **1 455 482,53€**

MONTANT CONSERVÉ AU C.002 EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2023 au c.002 RF **2 481 691,19€**

Au vu des éléments présentés dans le compte administratif 2022, il est demandé au conseil municipal de statuer sur l'affectation des résultats du budget annexe ZAC Belledonne comme suit :

MONTANT REPORTÉ AU C.001 EN DÉPENSE D'INVESTISSEMENT :

- Affectation du déficit d'investissement N-1 au c.001 DI **41 325,96€**

MONTANT REPORTÉ AU C.002 EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT :

- Maintien dans la section de fonctionnement 2023 au c.002 RF **0,90€**

Il est précisé qu'il n'y a pas d'affectation au compte 1068 en recette d'investissement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats pour le budget général et le budget annexe ZAC Belledonne de l'exercice 2022.

Décision : Adoptée à l'unanimité

